

Lausanne, le 22 février 2015

Communiqué de presse

Frais et services bancaires

Pour des prestations bancaires au service du consommateur

La Fédération romande des consommateurs (FRC) s'associe aux parlementaires romands pour déposer ses revendications en matière de frais et de services bancaires auprès des Chambres. La FRC a recensé les problèmes au niveau des prestations bancaires et a listé les mesures d'amélioration à apporter. Le Conseil fédéral sera ainsi rendu attentif à ces problématiques lors de la session de printemps qui s'ouvre le 2 mars.

La FRC s'allie à la conseillère aux Etats Géraldine Savary (PS/VD), ainsi qu'aux députés du National Rebecca Ruiz (PS/VD), Jean-Christophe Schwaab (PS/VD) et Dominique De Buman (PDC/FR) pour assurer aux consommateurs de meilleures prestations bancaires. Un paquet d'interpellations et de postulats sera déposé aux deux Chambres afin d'apporter des solutions.

Niveau élevé des frais, complexité des tarifs, difficulté des comparaisons, e-banking payant, petits clients pénalisés, faibles taux rémunérateurs et crainte des taux négatifs, conditions générales déséquilibrées, sécurité des sites bancaires, protection des données, etc.: au pays des banques, les consommateurs ont de nombreux motifs de réclamation et d'inquiétude.

Vers un service universel bancaire?

Forte de ce constat, la FRC pose la question de l'introduction d'un service universel dans le secteur bancaire, soit de disposer d'un ensemble de services de base de qualité accessibles pour tous à prix abordable. Les comptes bancaires sont essentiels à une pleine participation à la vie économique et sociale. Le compte courant est une prestation de première nécessité. La législation devrait permettre à chacun de posséder un compte courant gratuit, à l'instar de la décision prise en avril 2014 par le Parlement européen pour les Etats-membres de l'Union européenne. Ce service universel pourrait inclure, par exemple, le droit au compte, la comparabilité des tarifs, la simplification des changements d'établissement et une offre de base qui évite que les moins nantis paient les frais les plus conséquents.

[Lien](#) vers les textes qui seront déposés par les parlementaires à la session de printemps.

Informations complémentaires:

Mathieu Fleury, Secrétaire général, tél. 021 331 00 90

Active depuis 1959 dans la défense des consommateurs, la Fédération romande des consommateurs (FRC) est une association sans but lucratif, libre de toute influence. La FRC n'est pas un service de l'Etat, mais une organisation privée, reconnue d'utilité publique, qui vit essentiellement des cotisations et des dons de ses adhérents.